

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT
de BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le 5 juin à 19 heures 30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de **Madame Béatrice ALBERT, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 29 mai 2026**

**Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Robert CLOT,
Alex DA SILVA VIEIRA, Gilles JUGE, Elodie LEFEBVRE,
Sylvain PROTIERE, Marina CASTAGNA.**

**Absents : Loïc MERLIN, Clémentine KUNEGEL, Gilles
FORRET**

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Robert CLOT

Nombre de
conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Madame la Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu de
retirer le délibération n°12/2026 du 9 avril 2026 au motif que les
20^{ème}, 21^{ème}s et 25^{èmes} alinéas ne mentionnent pas les limites
financières au-delà desquelles le conseil municipal ne donne pas
délégation au Maire.

De plus, il est nécessaire de mentionner dans la délibération portant
délégation l'article L.2122-23 du CGCT selon lequel :
« Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions
relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises,
en cas d'empêchement par le maire, par le conseil municipal. » ,
manquant dans la délibération sus citée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retire
la délibération 12/2026 du 9 avril 2026.

OBJET:

**Retrait de la
délibération
12/2026**

25 /2026

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdit.

Pour copie conforme,

La Maire,

Béatrice ALBERT



Le secrétaire de séance,

Robert CLOT



Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 005-210501813-20260605-D252026-DE